

Ratification des décisions du conseil d'administration
Résumé des principales décisions
AVRIL 2022 à MARS 2023

ADMINISTRATION	
112-CA-22-R1070	Que le conseil d'administration ratifie l'embauche de Daniel Bourgeois pour le poste de Coordination d'IRANA.
115-CA-22-R1104	Que le conseil d'administration ratifie l'embauche de Marie-Josée Landry à titre de Coordinatrice du RIFNB et de Miriam Paphius à titre de Chargée de projet.
117-CA-22-R1119	Que le conseil d'administration reçoive les deux rapports du comité de gestion, pour les réunions tenues le 8 octobre 2022 et le 31 octobre 2022 tels qu'ils ont été présentés.
121-CA-23-R1153	Que le conseil d'administration ratifie les embauches des personnes suivantes : Jean-Philippe Raiche au poste de conseiller; Vincent Basque au poste d'agent de projet; Jonathan Clavette au poste de conseiller juridique interne et recherche; Delia Belleri au poste de commis comptable.
121-CA-23-R1154	Que le comité de gestion révise la <i>Politique de gestion de frais</i> et revienne au conseil pour ratification.
DOSSIERS	
112-CA-22-R1071	Que Simon Ouellette et Sue Duguay apportent des modifications au document intitulé <i>Règlement relatif à la rémunération des administrateurs et administratrices</i> pour révision 27 avril 2022 prochain.
115-CA-22-R1087	Que le document intitulé <i>Comités et représentations</i> soit adopté avec les modifications proposées.

115-CA-22-R1102	Que le <i>Guide du Prix Albert-M.-Sormany</i> soit adopté avec les modifications suivantes : 1- Choix du récipiendaire : que les mots homme et femme soient remplacés par variété de genre; 2- Conditions d'admissibilités : Ne pas être impliqué dans la politique active partisane au moins une année avant le dépôt de candidature.
115-CA-22-R1103	Que la SANB, en collaboration avec la FJFNB, adopte le document Prix <i>PAR ET POUR LA JEUNESSE FRANCOPHONE NÉO-BRUNSWICKOISE</i> .
115-CA-22-R1107	Que la SANB adopte le <i>Plan stratégique communautaire Destination 2028</i> .
115-CA-22-R1108	Que le document intitulé <i>Règlement relatif à la rémunération des administrateurs et des administratrices</i> soit déposé pour discussion à la prochaine réunion du conseil d'administration.
116-CA-22-R1111	Que la SANB monte une importante campagne de dénonciation afin d'exercer un maximum de pression sur le gouvernement en débutant par la co-organisation d'une manifestation lors du Discours du Trône le 25 octobre 2022.
117-CA-22-R1113	Que le document intitulé <i>Règlement administratif no. 3 Règlement relatif à la rémunération des administratrices et des administrateurs</i> soit adopté tel qu'il a été présenté.
118-CA-22-R1135	Que le mandat du comité de gestion soit adopté tel qu'il a été présenté.
118-CA-22-R1136	Que le conseil d'administration appuie et signe la Charte d'engagement des membres de la FCFA du Canada telle qu'elle a été présentée.
120-CA-23-R1137	Que le changement de nom de l'Université de Moncton soit le sujet de discussion de la rencontre.
120-CA-23-R1138	Que le conseil d'administration ne se prononce pas dans le dossier du changement de nom de l'Université de Moncton à moins d'avoir un mandat clair par les membres lors d'une assemblée générale annuelle.
120-CA-23-R1139	Que la SANB appuie l'Université de Moncton si elle entreprend une démarche de changement de nom de l'institution pourvu que la démarche de réflexion soit publique, transparente et rigoureuse.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	
112-CA-22-R1068	Que l'ordre du jour de la 49 ^e AGA de la SANB soit adopté, en enlevant le point Forum environnement qui sera inclu dans le rapport annuel.
115-CA-22-R1106	Que l'AGA 2023 de la SANB soit tenue du 16 au 18 juin 2023 à Caraquet.
117-CA-22-R1127	Que le programme et l'ordre du jour de l'AGA 2023 de la SANB soient adoptés tels que présentés avec l'ouverture de faire des modifications.

FINANCES	
112-CA-22-R1069	Que la SANB autorise la location de 3 ans d'une voiture Ford Edge ST 2022 pour un montant mensuel de 745\$ plus taxe.
114-CA-22-R1078	Que la SANB émette des cartes Visa au nom de Daniel Bourgeois (IRANA) et de Sara Azhari (RIFNB) au montant de 2500\$ chacune.
114-CA-22-R1080	Que la SANB suive les directives du gouvernement du N.-B. pour le tarif de remboursement des kilomètres et pour les repas, les tarifs du Conseil national mixte seront utilisés. Directives sur les frais de déplacement (gnb.ca) Appendice C – Indemnités – Modules 1, 2 et 3 (njc-cnm.gc.ca)
115-CA-22-R1092	Que le conseil d'administration retienne les services de la firme d'audit Allen Paquet et Arseneault LLP pour l'Audit des années 2023, 2024 et 2025 pour un total de 20 250 \$ plus taxe.
115-CA-22-R1093	Que le conseil d'administration adopte le budget 2022-2023 de 358 241 \$ pour le projet du Réseau en immigration francophone du N.-B. financé par IRCC tel qu'il a été présenté.
115-CA-22-R1094	Que le conseil d'administration adopte le budget 2022-2023 de 123 473 \$ pour le projet du Réseau en immigration francophone du N.-B. financé par Opportunité NB.
115-CA-22-R1095	Que le conseil d'administration adopte le budget 2022-2023 de 132 250 \$ pour le projet d'Outil de mesure de performance financé par l'APECA.
115-CA-22-R1096	Que le conseil d'administration adopte le budget 2022-2023 de 92 168 \$ pour le projet de Formation et mentorat financé par le ministère du Patrimoine canadien.
115-CA-22-R1097	Que le conseil d'administration adopte le budget 2022-2023 de 40 000 \$ pour le projet Mon carnet de voyage au NB (cahier d'activité pour enfants) financé par Agriculture Canada et le gouvernement du NB (PSLO).
115-CA-22-R1099	Que la SANB paie les frais d'assurances collectives à la hauteur de 80 % de la facture mensuelle.
115-CA-22-R1101	Que la SANB émette une carte Visa au montant de 5 000 \$ au nom de Marie-Josée Landry, coordinatrice du RIFNB.
115-CA-22-R1105	Que le conseil d'administration participe au Colloque sur les enjeux de la réglementation des plateformes de vidéo sur demande au Canada français en partenariat avec l'Observatoire international des droits linguistiques et l'Association acadienne des artistes professionnel(le)s du N.-B. en appuyant financièrement le projet avec une contribution de 3 500 \$.

115-CA-22-R1109	Que la direction générale soit mandatée de trouver des sources de financement pour célébrer le 50 ^e anniversaire de la SANB.
117-CA-22-R1124	Que le conseil d'administration mandate la direction générale d'envoyer un paiement de 50 000 \$ à la firme Juriste Power Law pour payer les dossiers de l'ensemble des factures.
117-CA-22-R1125	Que le conseil d'administration autorise l'augmentation de la limite à 10 000 \$ de la carte Visa Desjardins immatriculée au nom de Sara Azhari.
117-CA-22-R1129	Que le conseil d'administration autorise l'achat d'articles promotionnels pour le 50 ^e anniversaire de la SANB pour un montant de 20 000 \$.
121-CA-23-R1148	Que le conseil d'administration propose à l'AGA le montant de 75 000 \$ pour les honoraires de la présidence pour l'année 2023-2024.
121-CA-23-R1150	Que le conseil d'administration adopte le budget maximal de 40 000 \$ pour le spectacle hommage au groupe 1755. 121-CA-23-R1150.
121-CA-23-R1151	Que le conseil d'administration demande au Fonds de l'Avenir un montant annuel de 55 000 \$ pour un poste permanent de responsable de la campagne de financement.
NOMINATIONS ET DÉMISSIONS	
114-CA-22-R1076	Que Sue Duguay soit élue au poste de vice-présidente de la SANB.
114-CA-22-R1077	Que Alain Losier soit élu au poste de trésorier de la SANB.
114-CA-22-R1078	Que M. Alexandre Cédric Doucet soit le représentant à la Société nationale de l'Acadie.
114-CA-22-R1079	Que Sue Duguay soit la représentante à la FCFA du Canada.
115-CA-22-R1083	Que le comité de gestion de la SANB soit créé.
115-CA-22-R1084	Que le comité de gestion soit composé des personnes suivantes : Alexandre Cédric Doucet, président; Sue Duguay, vice-présidente; Alain Losier, trésorier; Richard Louis et Honorine Ngountchoup.

115-CA-22-R1085	Que le groupe d'intérêt communautaire soit composé des personnes suivantes : France Landry, Nicole Sluyter, Sébastien Haché, Alexandre Vienneau, Chantal Rieswick et Mireille Roy-Boudreau.
115-CA-22-R1086	Que le comité de l'AGA soit composé des personnes suivantes : Alexandre Cédric Doucet, Nicole Sluyter, Honorine Ngountchoup et Yves Doucet.
115-CA-22-R1100	Que les personnes suivantes soient les signataires autorisés pour le compte d'IRCC : Alexandre Cédric Doucet, président; Alain Losier, trésorier; Ali Chaisson, directeur général et Marie-Josée Landry, coordinatrice du RIFNB.
117-CA-22-R1126	Que les personnes suivantes soient les signataires autorisés pour le compte d'IRANA : Alexandre Cédric Doucet, président; Ali Chaisson, directeur général et Simon Ouellette.
121-CA-23-R1155	Que le comité de propositions soit composé des personnes suivantes : Alexandre Cédric Doucet, Yves Doucet, Serge Brideau, Sue Duguay avec l'appui de Me Jonathan Clavette.
DOSSIER JURIDIQUE	
117-CA-22-R1120	Que le conseil d'administration accepte que les discussions au sujet du dossier des frais juridiques soient tenues à huis clos.
117-CA-22-R1123	Que le conseil d'administration mandate la direction générale de rencontrer une autre firme d'avocat afin de voir les options pour la SANB dans le dossier juridique de la Lieutenant-gouverneure du N.-B.
118-CA-22-R1134	Qu'à moins de changement de cap draconien de la firme Juristes Power Law en ce qui a trait à leur facturation auprès de la SANB dans le dossier de la Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick, cette dernière se réserve le droit de rompre ses relations avec ladite firmaffaie dans les plus brefs délais.
121-CA-23-R1144	Que le conseil d'administration confirme la décision de terminer la relation avocat client avec la firme d'avocats Juriste Power Law dans le dossier de la Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick.
121-CA-23-R1145	Que le conseil d'administration ratifie l'entente avec la firme OLTHUIS VAN ERT par Me Gabriel Poliquin, PH.D., LL.B, pour un montant maximum de 100 000 \$ dans le dossier en cours de la lieutenant-générale du N.-B.
121-CA-23-R1146	À la lumière de l'avis juridique de Me Basile Chiasson en date du 9 février 2023, et de l'avis juridique de Me Jonathan Clavette en date du 28 février 2023; que le conseil d'administration vote en faveur de procéder à la contestation des factures envoyées par juristes Power avant de prendre une décision sur le plan de paiement des factures. Les factures ne seront donc pas payées avant que le processus de contestation soit terminé.
50^e anniversaire de la SANB	

115-CA-22-R1110	Que la direction générale fasse les démarches pour créer des évènements culturels dans le cadre du 50 ^e anniversaire de la SANB, dont un spectacle du groupe Salebarbes.
117-CA-22-R1128	Que le programme préliminaire pour le 50 ^e anniversaire de la SANB soit adopté tel que modifié.
117-CA-22-R1130	Que le directeur général s'assure que les activités du 50 ^e anniversaire de la SANB servent de stratégie de recrutement pour l'augmentation des membres de l'organisme.